



A partir du

lundi 5 février 2024

Qui est concerné ?

- vous habitez à Sainte-Marie-des-Champs, Ectot-les-Baons, Baons-le-Comte (de la PS au CM2),
- vous habitez à Saint-Clair-sur-les-Monts (PS et MS)

Les inscriptions à l'école sont à réaliser pour :

- les enfants nés en 2021 entrant à l'école maternelle,
- les enfants qui changent d'école,

Comment s'inscrire ?

- Les demandes d'inscriptions scolaires se font dans un premier temps à la mairie de Sainte-Marie-des-Champs, [Se munir du livret de famille.](#) Ensuite vous prendrez rendez-vous auprès de Madame Lepley, la directrice
- par téléphone **02.35.95.30.20**
- ou par mail **0761067x@ac-normandie.fr**

Quels documents ?

- le jour de l'inscription à l'école merci de vous munir des documents suivants :
 - le formulaire d'inscription délivré par la mairie.
 - le livret de famille.
 - le carnet de santé de votre enfant.
 - le certificat de radiation si votre enfant est déjà scolarisé.

